



## QUESTIONS ET RÉPONSES - SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Tel que mentionné dans les communiqués et lors de la séance des conseils municipal et d'agglomération, voici les questions et leur réponse pour la séance du mois de septembre.

### SUIVI D'UNE QUESTION POSÉE EN LIEN AVEC LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2020 :

**Q :** Précision quant à ma question concernant les changements du schéma d'aménagement et un règlement de concordance.  
Concernant le projet immobilier Indigo, y'a-t-il eu un règlement de concordance qui a permis de changer le zonage?

**R :** La Ville n'a pas adopté un règlement de concordance au schéma pour que le projet Indigo puisse se réaliser.

### QUESTIONS POUR LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

**Q :** Projet Indigo. Mme Forbell avait donné un terrain (en donation pour espace vert que monsieur Grenon doit respecter) dans le but d'aménager un parc sur la rue Émond (document fourni par la Ville). Donc qu'advient-il de ce parc? Qu'advient-il de ce terrain?

**R :** Ce terrain appartient toujours à la Ville. Avec le développement du secteur, nous souhaitons analyser la possibilité d'y aménager un parc à court ou moyen terme.

**Q :** Autobus sur montée Ryan. Quelles sont les possibilités de desservir les gens des projets Aiglon, Oasis, Rabaska, le spa Scandinave et le nouvel hôtel à côté de Petro-Canada ainsi que plusieurs autres résidences et projets dans ce secteur? Il y a beaucoup plus de potentiel d'utilisateurs sur la montée Ryan que sur la rue Labelle.

**R :** La montée Ryan relève du Ministère des transports tout comme la rue Labelle mais la vitesse y est beaucoup plus élevée. De plus, arrêter à plusieurs endroits dans une zone de 90 km/h ne serait pas sécuritaire pour les usagers de la route ni les usagers du transport en commun, sans compter la circulation qui est très présente et très peu d'accotements pour permettre à un autobus de s'y ranger.

Pour ce qui est du potentiel d'utilisateurs, il serait certainement moindre sur la montée Ryan qu'il peut l'être sur la rue Labelle, car plusieurs arrêts ont une affluence assez importante (près des écoles, Jovi, rue Saint-Roch, parc du Voyageur, etc.).

Pour conclure, l'ajout d'un nouveau circuit n'est pas envisagé pour le moment.

**Q :** **Biblio du Couvent. J'aimerais une confirmation que la fermeture de cette bibliothèque est temporaire parce que c'est un petit bijou!**

**R :** La fermeture est effectivement temporaire. Entre-temps, les abonnements de la bibliothèque du Couvent sont honorés à la bibliothèque Samuel-Ouimet.

**Q :** **Police municipale. Quel est le statut de la police municipale actuellement (abolition?)?**

**R :** Le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant assure, comme il l'a toujours fait, la prestation des services policiers sur le territoire de Mont-Tremblant. Son statut est celui d'un service municipal, au même titre que tous les autres services de la Ville.

**Q :** **Aménagement paysager. Sur la 323, en face de la Samaritaine, la Ville a dépensé une bonne somme d'argent pour installer une structure permanente de bienvenue à la Ville de Mont-Tremblant. L'aménagement paysager laisse à désirer comparativement aux entrées sud et nord sur la 117. De plus, sur la 323, à l'intersection de la 117, le petit bâtiment qui servait de bureau touristique n'est pas entretenu et ne représente pas bien la Ville.**

**R :** Concernant l'aménagement paysager à l'entrée de Ville sur la 323, une demande pour ce projet sera déposée pour le budget 2021. Si elle est retenue, nous pourrions améliorer cet endroit en 2021.

Pour ce qui est du bâtiment et du terrain à l'intersection de la 323 et 117, cette propriété est privée et n'appartient plus à la Ville. La Ville n'entretient que la pointe de la propriété sur laquelle son affichage est installée.